

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

LA POUPONNE

N°136 – MAI

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

**Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite,
sur le tableau et sur le site internet.**

Présents : Patrick **MILLET**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**,
Magali **JOFFRAUD**, Hervé **FONTAINE**, Florent **MARTELIN**, Philippe **NOUVEAU**,
François **PONCIN**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absente excusée : Murielle **KIRCHHOFF** a donné pouvoir à Aline **RAT**
Jérôme **BERTRAND** a donné pouvoir à François **PONCIN**

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Hélène **DENOYER**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 03 avril 2023. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- Devis N° DE230378 du 19/04/2023 ARLIANE Diagnostic Immobilier (2 diagnostics performance énergétique pour l'appartement et la boulangerie) pour un montant TTC de 467,00 €.
- Devis 34218 du 01/02/2023 CUNY PROFESSIONNEL (remise en état piano gaz du foyer) pour un montant TTC de 855,79 €.

Délibération n° 2023_05_41

Restaurant scolaire : modification du règlement

Monsieur le maire donne la parole à Mme Hélène DENOYER, adjointe responsable de la commission enfance. Elle explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la cantine. Quelques parents souhaitent que leurs enfants de moins de trois ans soient acceptés à la cantine. Cela représente peu d'enfants et pour l'organisation familiale, la commission enfance accepte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de modifier le règlement de la cantine comme proposé par la commission enfance et d'accueillir les enfants de moins de trois ans.
- **AUTORISE** le maire à signer ledit règlement.

Délibération n° 2023_05_42

Bibliothèque municipale : modification du règlement

Monsieur le maire donne la parole à Mme Aline RAT, responsable de la bibliothèque. Elle explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement suite à la demande de la bibliothèque départementale de l'Ain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de modifier le règlement de la bibliothèque municipale,
- **AUTORISE** le maire à signer ledit règlement.

CCPA : référente déontologue pour les élus et convention de mutualisation.

Monsieur le maire informe l'assemblée que ce point est reporté au prochain conseil municipal.

VENTE DU TERRAIN « A » - Chemin de Buis

Monsieur le maire rappelle la délibération N° 2022_05_44 du 30/05/2022 concernant le déclassement du domaine public de la portion de la Voie Communale du Chemin de Buis entre la parcelle ZA 147 d'une part et les parcelles ZA 196 et 197 d'autre part en vue d'une aliénation.

Hervé FONTAINE, adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que les travaux d'arpentage ainsi que le plan de division ont été réalisés par l'entreprise COSMOS géomètres experts.

La commune peut donc procéder à la vente du terrain d'une surface de 2 a 33 ca à la SARL MOULIN DU BUIS.

Il informe que les services des domaines ont estimé le prix de ce terrain à 11 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (François PONCIN)

- **ACCEPTE** de vendre le terrain « A » d'une surface de 2 a 33 ca, à la SARL MOULIN DU BUIS, au prix de 11 000,00 €
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2023_05_44

FOYER COMMUNAL : achat de matériel

Monsieur le maire donne la parole à Hervé FONTAINE, adjoint en charge de la commission bâtiments. Il informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de remplacer le four, l'étuve et le lave-vaisselle du foyer communal. Le matériel existant est vétuste et non réparable.

Il propose le devis de l'entreprise SEROO EQUIPEMENTS de St Clair de la Tour pour un montant de 7 440,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Seroo Equipements pour l'achat d'un four, d'une étuve et d'un lave-vaisselle pour le foyer communal pour la somme de 7440,00 € TTC.

Délibération n° 2023_05_45

LOCAL POMPIERS : achat escalier

Jacky BLANCHARD, conseiller municipal en charge des travaux informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter un escalier intérieur pour le local pompiers afin d'en faciliter l'accès à la mezzanine.

Il présente un devis de l'entreprise BARBIER Frères de Meximieux pour un montant TTC de 2 568,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acheter un escalier intérieur pour le local pompiers pour un montant de 2 568,00 € TTC à l'entreprise BARBIER Frères.

Délibération n° 2023_05_46

COFFRET ELECTRIQUE MOBILE : achat

Monsieur le maire donne la parole à René DESSERRIERES. Ce dernier informe l'assemblée qu'à la demande des associations qui organisent des manifestations sur la place municipale, il serait nécessaire d'investir dans l'achat d'un coffret électrique mobile.

Il propose le devis de l'entreprise GARNIER-GOBET de Lagnieu pour un montant de 2 214,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'achat d'un coffret électrique mobile à l'entreprise GARNIER-GOBET de Lagnieu pour un montant de 2 214,00 € TTC

Délibération n° 2023_05_47

RESTAURATION DU ST GRAT : Demande de subvention

Monsieur le maire rappelle qu'une demande de subvention pour la restauration du buste de ST GRAT a été adressée le 21/12/2022 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes.

Il informe que la DRAC par arrêté en date du 14/02/2023 attribue une subvention de 25 % soit la somme de 693 €.

Il précise que le Conseil Départemental peut également attribuer une subvention dans la limite de 30 % des dépenses restant à charge.

Pour mémoire, il rappelle le montant total de **2 773,03 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Service Patrimoine Culturel du Département de l'Ain.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2023_05_48

TRAVAUX AMENAGEMENT QUARTIER DE COLLONGES : Demandes de subventions

René DESSERRIERES, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des demandes de subventions concernant la réalisation des travaux d'aménagement du quartier de Collonges.

Il présente le « pré-chiffrage » de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain comme suit :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 72 500,00 € HT
- Travaux (en 3 tranches) : 665 800,80 € HT
- Divers et imprévus : 66 580,08 € HT

Montant total des dépenses HT : 804 880,88 € HT

Il précise les différentes demandes de subventions comme suit :

- Communauté de communes de la plaine de l'Ain : fonds de concours « 2021-2023 »,
- Conseil Départemental de l'Ain : Soutien à l'investissement territorial « investissements structurants »,
- Région Auvergne Rhône-Alpes : Contrat Région

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de faire les demandes de subventions.

Délibération n° 2023_05_49

ONF : programme d'actions pour l'année 2023 et validation du devis

Monsieur le maire donne la parole à Florent MARTELIN, conseiller municipal en charge des bois et forêts. Il informe l'assemblée que le programme d'actions 2023 de l'ONF doit être définit.

Après présentation du programme d'actions, il propose de retenir les travaux d'infrastructure en entretien du chemin selon la « convention RF Crêt de Pont – 1996 » pour un montant HT de 2 590,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** les travaux d'infrastructure en entretien « convention RF Crêt de Pont – 1996 » pour un montant HT de 2 590,00 €.

Délibération n° 2023_05_50

CANTINE : admission en non-valeur

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer pour une admission en non-valeur pour un montant de 168,30 € concernant une dette pour la cantine pour Mme MORALES Géorgie. Un jugement du tribunal de proximité de Belley a été émis en date du 20/12/2022 concernant cette créance non éteinte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur d'un montant de 168,30 €.

Cette dépense sera passée au compte 6542.



LA COMMUNE DE SAINT-SORLIN-EN-BUGEY

RECHERCHE pour la période du 03 juillet au 31 août 2023, une personne pour un emploi saisonnier au service "espaces verts" Permis B exigé

Les horaires de travail : 6 H à 13 H du lundi au vendredi

Merci d'adresser une lettre de motivation et un CV à la mairie - 117 Grande Rue 01150 ST SORLIN EN BUGEY

Ou mairiestso@orange.fr

CONCERT DE PRINTEMPS



Le 19 juin à 20h30 l'Écho des Roches organisera son concert de printemps sur l'esplanade du foyer communal avec le concours de la Diane des Grangeons de Douvres.

Un concert en trois parties où chacune des sociétés interprétera ses morceaux pour ensuite se rassembler afin de jouer ensemble plusieurs pièces.

ECOLE



Votre enfant est né en 2020 ? Il peut entrer en école maternelle dès septembre 2023.

Vous changez d'école ? Vous pouvez dès à présent vous présenter à la mairie puis à l'école pour la rentrée 2023-2024.

Inscription en mairie : vous munir du : livret de famille, justificatif de domicile, carnet de vaccination et certificat de radiation (si changement d'école)

Admission à l'école : venir avec la fiche d'inscription de la mairie, le certificat de radiation (si vous venez d'une autre école), le livret scolaire et tout autre document que vous jugez nécessaire pour l'école.

Admission à l'école auprès de la directrice J. ARSALE tous les jeudis du mois de juin de 8h30 à 18h30 sur rendez-vous

50° ANNIVERSAIRE – St SORLIN VILLAGES DE ROSES



- Nous aurons besoin de photos pour conserver ces souvenirs. Merci par avance à ceux qui voudront partager leurs clichés avec lapoupponne01@gmail.com.

- Si vous connaissez des personnes qui pourraient faire un reportage photos, couvrir tous les aspects de la fête ou une partie, merci de nous mettre en contact avec eux.

- Si vous pouvez faire un gâteau qui sera vendu à la buvette le dimanche, merci de contacter Lorry : lorrydubois01@gmail.com ou SMS uniquement à 06 70 82 83 91.

- **Attention : Le village sera fermé à la circulation le dimanche et les stationnements interdits Montée de l'Église et Grande Rue dimanche toute la journée. Et la place du village et du foyer communale fermé du jeudi matin au lundi matin 9h00.**

Merci à tous ceux qui participent activement à cette fête.

CONCERT AU STADE



Confettis et Serpentins vous propose un concert gratuit au stade le samedi 24 juin à partir de 19h30,
Avec l'atelier Rock Adultes de l'EML de LAGNIEU
puis Running Free (reprises hard rock et heavy métal des années 70' 80' 90')
Buffet et petite restauration sur place.

AGENDA



JUIN :

Le samedi 10 : n'oubliez pas le repas communal ! Nous serons environ 450.

Le dimanche 11 :

50°anniversaire « St Sorlin Village de Roses »

Vente de tartes sucrées sur la place du village

Messe de la St Hubert à 10h30 avec les Trompes de Chasses

puis baptême d'un rosier et allocutions sur la place de la Halle

Grand défilé à 14h Grande Rue suivi d'un concert de la chorale sur la place.

Toute la journée : Marché des producteurs et artisans au foyer et grande buvette.

Le lundi 19 : Concert de printemps à 20h30 au Foyer communal

Le samedi 24 : Concert Confettis et Serpentins à 19h30 au stade

Le dimanche 25 : AG St Sor'liens à 14 H 00 sous le préau de l'école pour la présentation de leur activité et à 16 H 00 visite guidée du jardin partagé.

JUILLET :

Le lundi 03 : Conseil municipal à 19h00

Le vendredi 07 : Distribution des sacs jaunes de 16 à 18h au local technique

Le dimanche 09 : Rassemblement Bleu 16 de véhicules anciens au stade



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com